



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **du lundi 29 juin 2020 à 20h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Amitié à MORESTEL le lundi 29 juin 2020 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents** : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sandrine BUDIN, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Bruno DE LAPPARENT, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

**Excusés** : Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (arrivé à 20h11).

Madame Céline BONVINI a été élu secrétaire de séance.

#### **1. Adoption du compte-rendu précédent.**

Les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 5 février 2020 et du 27 mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.

#### **2. Communication par le Maire des décisions prises en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal les décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis la précédente séance.

#### **3. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

L'article 1650 du Code général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La désignation des membres de cette commission doit avoir lieu après le renouvellement général des conseils municipaux.

Elle comprend le Maire ou son représentant qui en assure la présidence ainsi que, dans les communes de plus de 2000 habitants, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Ces commissaires sont nommés par le Directeur des services fiscaux sur proposition du Conseil municipal.

La liste à présenter doit comprendre en nombre double des contribuables,

- Agés de 18 ans révolus,
- De nationalité française ou ressortissants de l'U.E,
- Inscrits aux rôles des impôts locaux (TF, TH, CFE),
- Jouissant de leurs droits civils,
- Familiarisés avec les circonstances locales,

- Possédant les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'agrément du Conseil municipal une liste de 30 noms qui sera proposée au Directeur des services fiscaux (voir liste ci-annexée).

La nomination des commissaires intervient dans les deux mois suivant l'installation du Conseil Municipal, soit au maximum le 27 juillet 2020.

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-ADOpte la liste des 30 noms qui sera proposée au Directeur des services fiscaux.

**4. Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe « animation ».**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que Monsieur le Receveur municipal lui a transmis le compte de gestion de la commune concernant l'exercice 2019 pour le budget principal et le budget annexe « animation ».

-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

-Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal ;

-Considérant la concordance qu'il présente avec le compte administratif 2019,

**Après délibération, par 24 voix pour et 3 abstentions,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-APPROUVE le compte de gestion du budget principal et du budget annexe « animation » établi par Monsieur le Receveur municipal pour l'exercice 2019.

**5. Approbation du compte administratif 2019 du budget principal.**

**Pour cette question de l'ordre du jour, Monsieur le Maire se retire.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JARLAUD, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune dressé par Monsieur Frédéric VIAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes	5 867 979,44 €
Dépenses	4 371 268,42 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019	1 496 711,02 €
Restes à Réaliser de Fonctionnement	
Dépenses	52 723,11 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2019 avec Restes à Réaliser (A)	<u>1 443 987,91 €</u>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes	1 700 620,84 €
Dépenses	2 458 956,87 €
Déficit d'investissement de clôture 2019	-758 336,03 €
Restes à Réaliser d'Investissement	
Recettes	13 500,00 €
Dépenses	84 340,25 €
Déficit des Restes à Réaliser 2019	-70 840,25 €
Déficit d'investissement de clôture 2019 avec Restes à Réaliser (B)	<u>-829 176,28 €</u>
<b>Résultat disponible de clôture 2019 (A + B)</b>	<b>614 811,63 €</b>

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après délibération, par 23 voix pour et 3 abstentions,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-APPROUVE Le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune.

**6. Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe Animation.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JARLAUD, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Animation dressé par Monsieur Frédéric VIAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes	86 454,88 €
Dépenses	81 990,91 €
<b>Excédent de clôture 2019</b>	<b>4 463,97 €</b>

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après délibération, par 23 voix pour et 3 abstentions,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Animation.

## **7. Budget principal – Affectation du résultat 2019.**

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui fait apparaître, pour la section de Fonctionnement, un **excédent de 1 496 711,02 €** et en section d'Investissement un **déficit de - 758 336,03 €** avant Restes à Réaliser, et un déficit de - 829 176,28 € avec les Restes à Réaliser.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

**Après délibération, par 24 voix pour et 3 abstentions,**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-DECIDE d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement en priorité au besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde en excédent reporté de fonctionnement :

• Ligne 001 – Déficit d'Investissement reporté	- 758 336,03 €
• Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	829 176,28 €
• Ligne 002 – Excédent de Fonctionnement reporté	667 534,74 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

## **8 . Budget annexe animation – Affectation du résultat 2019.**

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Animation qui fait apparaître, pour la section de Fonctionnement, un excédent de 4 463,97 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

**Après délibération, par 24 voix pour et 3 abstentions,**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-DECIDE de reprendre le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

- Ligne 002 – Excédent de Fonctionnement reporté pour 4 463,97 €.

## **9 . Participation aux frais d'enfouissement BT/TEL chemin de Montgarrel engagés par le TE38.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la municipalité envisage de réaliser d'importants travaux de requalification de la voirie au Chemin de Montgarrel. Ceux-ci seront l'occasion d'enfouir les réseaux électriques et Télécoms.

Ces travaux pourraient être réalisés par le Territoire d'Energie de l'Isère (TE 38) aux conditions suivantes :

Collectivité : Commune de Morestel – Affaire 20-003-261 – Enfouissement BT Chemin de Montgarrel  
**-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 154 044 €
- 2- Le montant total de financement externe serait de : 102 207 €
- 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 s'élève : 2 934 €
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 48 903 €

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés :

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38,

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-PREND acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

-Prix de revient prévisionnel :	154 044 €
-Financements externes :	102 207 €
-Participation prévisionnelle :	51 837 €
(Frais TE 38 + contribution aux investissements)	

-PREND acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 pour 2 934 €

Collectivité : Commune de Morestel – Affaire 20-003-261 – Enfouissement TEL Chemin de Montgarrel  
**-TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 52 641 €
- 2- Le montant total de financement externe serait de : 0 €
- 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 s'élève à : 2 507 €
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 50 134 €

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés :

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38,

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

-PREND acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

-Prix de revient prévisionnel :	52 641 €
-Financements externes :	0 €
-Participation prévisionnelle :	52 641 €
(Frais TE 38 + contribution aux investissements)	

-PREND acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 pour 2 507 €

## **10. Participation aux travaux d'éclairage public Chemin de Montgarrel engagés par le TE 38.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de requalification de la voirie au Chemin de Montgarrel comporte des travaux d'éclairage public. Ces travaux pourraient être réalisés par le Territoire d'Énergie de l'Isère (TE 38) aux conditions suivantes :

Collectivité : Commune de Morestel – Affaire n° 20-004-261 – EP Chemin de Montgarrel –  
**TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 42 023 €
2. Le montant total de financement externe serait de : 15 506 €
3. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 s'élève à : 1 501 €
4. La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 25 014 €

Afin de permettre au TE 38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38,

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-PREND acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

-Prix de revient prévisionnel :	42 023 €
-Financements externes :	15 509 €
-Participation prévisionnelle :	26 515 €
(Frais TE 38 + contribution aux investissements)	

-PREND acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 pour 1 501 €

## **11. Convention de passage d'une ligne électrique sur les parcelles communales AE 382 et AE 385 avec ENEDIS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec ENEDIS afin de permettre l'alimentation électrique du gymnase du collège à partir du réseau situé Rue Claude Rochas.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser ENEDIS à enfouir une ligne électrique sur les parcelles communales AE 382 et AE 385 sur une longueur d'environ 43 mètres.

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-APPROUVE les termes de la convention de passage d'une ligne électrique sur les parcelles AE 382 et AE 385.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS ;

## **12. Gestion et exploitation du cinéma « Le Dauphin » - Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion.**

La gestion du cinéma est actuellement confiée par convention de délégation de service public du 14/04/2015 à la SARL Féliciné pour une durée de cinq ans, prolongée par avenant de six mois soit jusqu'au 31/12/2020.

Dans la perspective de cette échéance, il convient de se positionner dès à présent sur les conditions futures de gestion.

Ainsi, en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix du mode de gestion.

Dans cette optique et conformément à la réglementation, il est présenté au conseil municipal le rapport joint en annexe.

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-ADOpte la proposition du rapporteur et décide de recourir à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma sous la forme d'un contrat d'affermage.

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure dans ce sens.

## **13. Indemnisation de Madame Jeanne EVESQUE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que madame Jeanne EVESQUE, conseillère municipale sortante, avait par arrêté N° 49/2019 été nommée conseillère déléguée à l'enfance et était notamment en charge des questions relatives à l'enfance, au conseil municipal d'enfants et à la restauration scolaire.

Le mandat des conseillers municipaux ayant pris fin à compter du 1er tour du scrutin, l'indemnité qui lui était attribuée a cessé de lui être versée au 15 mars 2020.

En raison de l'épidémie de COVID-19, la crise sanitaire a empêché l'installation du conseil municipal nouvellement élu avant le 27 mai 2020. Toutefois, madame Jeanne EVESQUE a continué à assurer sa délégation jusqu'à cette date.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'indemniser madame Jeanne EVESQUE pendant la période du 16 mars au 27 mai 2020, soit 560.06€.

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-APPROUVE la proposition d'indemnisation de 560.06€ à madame Jeanne EVESQUE.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

#### **14. Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent communal à l'EPIC « office de tourisme des Balcons du Dauphiné » pour l'entretien du Bureau d'Information Touristique de Morestel.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Morestel a signé une convention de mise à disposition de Mme Mylène PEYRONNET, adjoint technique territorial, à l'EPIC « office de tourisme des Balcons du Dauphiné » pour l'entretien du Bureau d'Information Touristique de Morestel pour une durée d'un an reconductible tacitement à compter du 1er juin 2017. Ladite convention stipule que l'agent est affecté à l'entretien du bâtiment à raison de quatre heures hebdomadaires, soit 208h/an.

En raison de l'épidémie de COVID-19, le nettoyage des locaux du bureau d'information, depuis la réouverture du BIT début juin, doit s'accompagner d'une désinfection quotidienne afin de supprimer toute trace éventuelle de virus. Au-delà de cet épisode sanitaire, il est souhaitable de permettre de manière ponctuelle d'augmenter le volume horaire hebdomadaire, si la situation sanitaire le demande.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention de mise à disposition de Mme Mylène PEYRONNET, adjoint technique territorial, à l'EPIC « office de tourisme des Balcons du Dauphiné » pour l'entretien du Bureau d'Information Touristique de Morestel pour une durée d'un an reconductible tacitement à compter du 1er juin 2020.

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour),**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-APPROUVE le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Mylène PEYRONNET à l'EPIC « office de tourisme des Balcons du Dauphiné » pour l'entretien du Bureau d'Information Touristique de Morestel.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention

-DIT que la présente délibération abroge la Délibération 2019-032 du 13 juin 2019 à compter du 1er juin 2020.

#### **15. Echange de terrain entre la SEMCODA et la commune - Lotissement l'Ambéry.**

A l'occasion de la vente de logements SEMCODA à des particuliers dans le lotissement l'Ambéry, il est apparu des erreurs dans la répartition faite entre les parcelles de la SEMCODA et la voirie communale. Les plans cadastraux ne correspondent pas à la réalité (voir plan parcellaire ci-joint).

Aussi il est proposé au Conseil municipal de régulariser la situation et de procéder à des échanges de terrain, la commune cédant 164 m<sup>2</sup> environ à la SEMCODA, à prendre sur les parcelles AM 220 et 335 et la SEMCODA cédant 768 m<sup>2</sup> environ à la commune, à prendre sur les parcelles AM 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 208 et 317.

Il est précisé que ces échanges auront lieu sans soulte et que les frais seront à la charge de la SEMCODA.

**Après délibération (26 voix pour et 1 abstention, Monsieur Jean-Philippe PAUGET ne prend pas part au vote),**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-DONNE son accord pour la cession d'environ 164 m<sup>2</sup> de terrain à la SEMCODA à prendre sur les parcelles AM 220 et 335 et pour l'acquisition d'environ 768 m<sup>2</sup> de terrain à la SEMCODA, à prendre sur les parcelles AM 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 208 et 317.

-DIT que cet échange aura lieu sans soulte et que les frais seront à la charge de la SEMCODA ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

## **16. Liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2021.**

Après tirage au sort, voici la liste des douze noms demandés par la Cour d'appel de Grenoble :

- MAGNIER Johann
- FOREST Charlotte
- FUSTE Alain
- LUI Fabienne
- DEMOUY Flavien
- TISSIER Anthony
- AUBRY Cécile
- DOMONT Brenda
- DELACOUR Alain
- BERTHOLET Elodie
- HEIRMAN Audrey
- GRISOLET Audrey

## **17 . Comptes rendus des présidents de commissions et des conseillers municipaux**

### ***Informations données par Monsieur le Maire***

- **Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné** : L'installation des conseillers communautaires aura lieu le 15/7 à 18h au gymnase du lycée avec l'élection du Président et des Vice-présidents.
- **Visite du patrimoine communal par les élus** : La visite organisée pour l'ensemble du Conseil Municipal aura lieu en car le 3/7 à 17h.
- **Casiers des conseillers municipaux** : Monsieur le Maire rappelle qu'un casier individuel est mis à la disposition des élus et doit être relevé régulièrement à la salle informatique/photocopieur au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.
- **Absences des élus et pouvoirs** : il est rappelé que tout élu absent doit transmettre son pouvoir au DGS ou au secrétariat en mairie et en informer l'élu qui le reçoit.

### ***Wilfried MADULI – commission urbanisme***

- **Révision du PLU**: Les réunions ont repris avec Espaces et Urbanisme avec une réunion prévue le 16/7 à 9h30 sur le zonage.
- **Demandes d'autorisation** : Les demandes sont toujours aussi nombreuses depuis le mois de juin.

### ***Estelle GHORIS – commission vie associative***

- **Fermeture des salles communales** : Celles-ci restent fermées aux associations et un protocole sanitaire leur a été demandé en prévision d'une réouverture pour la rentrée.

### ***Michelle PILOZ – commission sociale***

- **Recensement des personnes vulnérables** : un courrier a été adressé aux personnes nées avant 1940 et aux associations (ADMR, ..... ) afin de leur proposer d'être inscrites sur un registre des personnes vulnérables que la mairie utilisera en cas de canicule, confinement.

- **Commission sociale** : Elle se réunira le 2 juillet prochain.

**Marie-Lise PERRIN – commission Ecole et administration générale**

- **Commission des écoles**: Elle se réunira le 7/7 à 17h30 avec à l'ordre du jour la visite des deux écoles communales Victor Hugo et St Exupéry.

**Thierry GUILLEM**

- **Sinistre au restaurant « le NORBELO »** : Une proposition d'indemnisation de 6200€ a été faite il y a six mois par l'assureur de la mairie au propriétaire, Monsieur MURA, mais celui-ci n'a toujours pas été indemnisé !

Monsieur B. de LAPPARENT s'étonne que le dossier n'avance pas et demande à Monsieur le Maire d'intervenir en tant que responsable des services municipaux.

Monsieur le Maire répond que le RIB réclamé par l'assureur de la mairie pour verser l'indemnisation n'avait pas été adressé à l'assureur de la mairie, la SMACL. Par conséquent, cette dernière ne pouvait virer la somme.

**Alain MOIROUX – commission travaux et qualité de vie**

- **Commission travaux et qualité de vie**: Celle-ci se réunira le 6/7 à 18h.

**Aimé VIAL – ECOLE**

- **CA du lycée Camille Corot**: Celui-ci s'est réuni deux fois ; pour la gestion de la crise sanitaire et pour faire le bilan de la gestion de l'année scolaire 2019/2020.

**Paul LAVIE – commission Commerce et Animations**

- **Tour de France 2020** : Le tour passera à Morestel le 13/9 mais les organisateurs ont constaté une désaffection de la participation des équipes et des sponsors de la caravane avec -40%. Amaury organisation privatisera la voirie communale empruntée à l'occasion de ce passage et deviendra seul responsable de celle-ci.
- **Le marché dominical** : Il reste en mode COVID jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire le 10/7.
- **Brocante de Morestel** : Elle sera organisée par le groupement des commerçants le 14/7.

**Bernard JARLAUD – commission finances**

- **Prochain Conseil Municipal** : Le lundi 27/7 à 20h.

La séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,

Céline BONVINI

